

**Mairie de Saussay**  
**28260**



Tél. 02 37 41 91 82  
Fax 02 37 41 61 14  
communedesaussay@wanadoo.fr

## **Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**

---

**Entretien et maintenance annuelle des postes de relevage des eaux usées  
sous pression en domaines public et privé  
Fourniture et installation de matériel  
Intervention ponctuelle sur demande de la mairie**

---

---

Marché de travaux n° 2021/003

---

---

**Procédure adaptée** passée en application de l'article 28 du code des marchés  
publics  
**Marché à bons de commandes** article 77 du code des marchés publics

---

---

Date et heure limite de réception des plis : **Mardi 07 décembre 2021 à 18H00 à  
18H30 (délai de rigueur)**

---

---

---

2°N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) H.T.	Prix exprimés en chiffres H.T.
1	<b>ENTRETIEN PERIODIQUE</b>	
1.1	<p><b>VISITE ENTRETIEN PERIODIQUE POSTE PUBLIC</b></p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nettoyage du poste par hydro-cureuse</li> <li>- Le nettoyage de l'ensemble des éléments (pompes, régulateurs, ...)</li> <li>- Le relevé des compteurs horaires</li> <li>- Le contrôle des consommations</li> <li>- Le relevé des intensités des pompes</li> <li>- La vérification de l'ensemble des automatismes</li> <li>- Le contrôle des niveaux et de la qualité d'huile</li> <li>- Le contrôle de l'isolement moteur</li> <li>- Un rapport oral en fin d'intervention auprès de la MOA précisant les éventuelles mesures à prendre</li> <li>- L'établissement et la fourniture dans un délai de 48H après intervention détaillant l'ensemble des contrôles effectués et des mesures éventuelles à prendre</li> </ul> <p>L'intervention : .....</p>	
1.2	<p><b>VISITE ENTRETIEN PERIODIQUE POSTE PRIVATIF (UNE FOIS / AN en octobre)</b></p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nettoyage du poste au jet haute pression (non fourni par l'abonné)</li> <li>- Le nettoyage de l'ensemble des éléments (pompes, régulateurs, ...)</li> <li>- Le relevé des compteurs horaires</li> <li>- Le contrôle des consommations</li> <li>- Le relevé des intensités des pompes</li> <li>- La vérification de l'ensemble des automatismes</li> <li>- Le contrôle des niveaux et de la qualité d'huile</li> <li>- Le contrôle de l'isolement moteur</li> <li>- L'établissement d'une fiche d'intervention à faire signer par l'abonné indiquant la date et l'heure d'intervention</li> <li>- Un rapport oral en fin d'intervention si nécessaire auprès de la MOA précisant les éventuelles mesures à prendre</li> <li>- L'établissement et la fourniture dans un délai de 48H après intervention détaillant l'ensemble des contrôles effectués et des mesures à prendre</li> </ul> <p>L'intervention : .....</p>	
1.3	<p><b>INTERVENTION SUR DEMANDE EXPRESSE DE LA MAIRIE EN JOURNEE ENTRE 8H00 ET 17H00 DU LUNDI AU VENDREDI HORS JOURS FERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère l'intervention à l'heure sur site dans les 4 heures suivant la réception de la demande de la mairie 24H/24 et 7jours/7.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déplacement de l'équipe et du matériel nécessaire pour le nettoyage du poste et des pompes et le débouchage d'un branchement (sauf hydro-cureuse)</li> <li>- L'intervention pour une durée d'une heure pour constat du défaut et mise en œuvre des mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage y compris nettoyage du poste et débouchage si nécessaire du branchement</li> <li>- L'établissement d'une fiche d'intervention à faire signer par le riverain indiquant clairement la date, l'heure et la durée de l'intervention, les mesures prises pour remise en service de l'ouvrage ainsi que les mesures complémentaires à prévoir</li> <li>- Un rapport oral en fin d'intervention auprès de la maîtrise d'ouvrage</li> <li>- Un rapport écrit dans les 48H reprenant l'ensemble de ces informations</li> </ul> <p>L'intervention : .....</p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) H.T.	Prix exprimés en chiffres H.T.
1.4	<p><b>INTERVENTION SUR DEMANDE EXPRESSE DE LA MAIRIE ENTRE 17H ET 22H et SAMEDI</b></p> <p>Ce prix rémunère les interventions effectuées entre le lundi et le vendredi entre 17h et 22h et le samedi.</p> <p>L'intervention : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
1.5	<p><b>INTERVENTION SUR DEMANDE EXPRESSE DE LA MAIRIE ENTRE 22H ET 8H et DIMANCHE ET JOURS FERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère les interventions effectuées entre 22h et 8h et le dimanche et jours fériés.</p> <p>L'intervention : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
1.6	<p><b>FORFAIT FOUILLE EN JOURNEE ENTRE 8H00 ET 17H00 DU LUNDI AU VENDREDI HORS JOURS FERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère une intervention de terrassement &lt; 3,25 m3 effectuées entre 8H00 et 17H00.</p> <p>L'intervention : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
1.7	<p><b>SUPPLEMENT FOUILLE EN JOURNEE ENTRE 8H00 ET 17H00 DU LUNDI AU VENDREDI HORS JOURS FERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère une intervention de terrassement &gt; 3,25 m3 effectuées entre 8h00 et 17h00.</p> <p>Le m3 supplémentaire : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
1.8	<p><b>SUPPLEMENT DEMOLITION ENROBE EN JOURNEE 8H00 ET 17H00 DU LUNDI AU VENDREDI HORS JOURS FERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère la démolition d'enrobé effectuée entre 8h00 et 17h00</p> <p>Forfait : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
1.9	<p><b>SUPPLEMENT DEMOLITION ENROBE EN ASTREINTE SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère la démolition d'enrobé effectuée en astreinte samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Forfait : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
2.0	<p><b>FORFAIT FOUILLE EN ASTREINTE SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES</b></p> <p>Ce prix rémunère une intervention de terrassement &lt; 3,25 m3 effectuées entre 17H00 et 8H00 samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>L'intervention : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) H.T.	Prix exprimés en chiffres H.T.
2.2	<p><b>REFECTION ENROBE</b></p> <p>Ce prix rémunère au m3 la réfection d'enrobé 0/6  Le m3 : .....</p>	
2.3	<p><b>CHANGEMENT DE POMPES</b></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité le changement d'une pompe provisoire ou définitif après accord de la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en stock de la pompe et son amenée à pied d'œuvre</li> <li>- La dépose de l'ancienne pompe  La pose provisoire ou définitive de la nouvelle pompe y compris toutes sujétions de réglage, de mise en service, etc...</li> <li>- Le contrôle du bon fonctionnement de l'ouvrage</li> <li>- L'évacuation de l'ancienne pompe y compris transport vers atelier de l'entreprise</li> </ul> <p>L'unité : .....</p>	
2.4	<p><b>FOURNITURE DE MATERIEL</b></p> <p>Ce prix rémunère par type de matériel la fourniture et mise en place de celui-ci en remplacement de matériel constaté défectueux contrairement entre la maîtrise d'ouvrage et l'entreprise.</p>	
2.4.1	<p><b>POMPES TYPE CP3152 SH 269</b></p> <p>L'Unité .....</p>	
2.4.2.	<p><b>POMPE MONOPHASEE TYPE MP 3068.170</b></p> <p>L'Unité .....</p>	
2.4.3	<p><b>POMPE TRIPHASEE TYPE MP 3068.170</b></p> <p>L'Unité .....</p>	
2.4.4	<p><b>COFFRET FLYGT RRSP4 230V, MONOPHASE</b></p> <p>L'Unité .....</p>	
2.4.5	<p><b>REGULATEUR DE NIVEAU</b></p> <p>L'Unité .....</p>	

N° des prix	Désignation des ouvrages et prix d'application (en toutes lettres) H.T.	Prix exprimés en chiffres H.T.
2.5	<p><b>RESTAURATION DE POMPE TYPE CP3152 SH 269 EN ATELIER</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la restauration d'une pompe en atelier après démontage sur site et mise en place d'une pompe provisoire. Il comprend notamment : - Le changement de l'ensemble des pièces d'usure (couteaux, joints, etc...)</p> <p>Le Forfait : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
2.6	<p><b>RESTAURATION DE POMPE MONOPHASEE TYPE MP 3068.170 EN ATELIER</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la restauration d'une pompe en atelier près démontage sur site et mise en place d'une pompe provisoire. La demi-journée : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
2.7	<p><b>RESTAURATION DE POMPE TRIPHASEE TYPE MP 3068.170 EN ATELIER</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la restauration d'une pompe en atelier près démontage sur site et mise en place d'une pompe provisoire. Le forfait : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
2.8	<p><b>MISE A DISPOSITION DE CAMION HYDROCUREUR</b></p> <p>Ce prix rémunère à la demi-journée la mise à disposition d'un camion hydrocureur avec chauffeur sur site après accord de la maîtrise d'ouvrage pour intervention chez un abonné ou à la demande de la maîtrise d'ouvrage pour curage d'un poste de refoulement.</p> <p>La demi-journée : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

Lu et accepté par l'Entrepreneur soussigné,

A..... , le.....